



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

POLITIQUE

MAIRE UN « MÉTIER » A PLEIN TEMPS

p4 à 6

1,60€



**POLITIQUE DU TOURISME
RECONSTRUIRE
UN MODÈLE
P12**

**ÉDITO P2
OPINION P3
ASTRONOMIE P7
ANNONCES LÉGALES P9**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Violenza gratisi

Era dumenica scorsa, à bon'ora. I succorsi di Corsica Suprana sò intarvinuti in Calvi par aiutà un omu toccu à i mani, un travaghjadori staghjunaghju d'una trintina d'anni. Calcosa d'abbastanza banali, dittu cusì. Un'intarvinzioni à fiancu à i forzi di l'ordini dighjà sopralocu, nanzi ch'è u feritu s'ghjuntatu senza prublema fin'è l'Antenna Medicali calvesi. Hè à partasi da quì ch'è l'affari diventani in francesi. A vittima hè divintata violenta è hà minatu unu di i spinghjifochi ch'è l'accompagnava. Ss'ultimu hè statu ubligatu à fassi metta parechji punti pà culmà i so piaghi è l'agressioni hà inghjinnatu un'incapacità tutali di pudè travaghjà pà 8 ghjorni. Un attu stumacanti è infami cundannatu da a ierarchia di i Succorsi cismuntinchi, ch'è hà dicesu di pona una lagnanza da fà ch'è u so autori andissi in tribunali pà risponda di i so atti. Par disgrazia, un hè micca a prima volta ch'elli accadini fatti simili in Corsica, si sà. Basta à ramintà l'evenimentu assai mediatizatu di Natali 2015 è a trappula tesa da ghjovani numarosi in u quartieru aiaccinu di i Jardins de l'Empereur, cù parechji spinghjifochi culpiti è disgrasti matiriali impurtanti nant'à un camìu d'intarvinzioni. Un ci scurdemi micca dinò di l'acelli di notti vigliacchi, ch'è si campani brusgiendu ogni annu decini è decini di vitturi in i rughjoni d'Aiacciu, Bastia è altri parti più o menu urbanizati di l'isula. C'hè da dumandassi s'è no semi oramai cundannati à campà passivi, senza azzioni pussibili, ssi fatti ch'è rilevanti di a delinquenza, ch'è ella s'ghjuntati individuali o cullittiva. Tuttu què parchi ? Un pò essa una manifestazioni d'una mancanza sucitali o altra falsa scusa ch'è pudaria ghjustificà ssa violenza gratisi. Più cà mai, l'anni passendu, è senza cascà inde una nostalgia vana, si cunfirmeghja in Corsica l'impurtazioni di cumpurtamenti è usi pessimi ch'è, d'appressu à parechji, si vidiani solu in cuntinenti. Quand'ellu si senti sempri di ch'è tuttu ghjunghji in Corsica cù 20 anni di ritardu... ■ **Santu CASANOVA**

SOMMAIRE

OPINION

POLITIQUE **MAIRE UN «MÉTIER» A PLEIN TEMPS**

P3

P4

ASTRONOMIE **LA TÊTE DANS LES ÉTOILES**

P7

ANNONCES LÉGALES

P9

POLITIQUE DU TOURISME
RECONSTRUIRE UN MODÈLE

P12

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>
<https://twitter.com/IcnActu>

INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité

que nous assurons pour les annonces

qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais

le mardi avant 16 heures impératives

que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions

avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

PROCHAINE PARUTION DATEE
DU 30/08 AU 12/09/2019

Le grand bain

Bain de mer, joyeux et bruyants la journée, plus romantiques ou silencieux le soir pour une grande majorité de celles et ceux venus profiter des plages insulaires. Avec une eau devenue tropicale avec ses 26°C de moyenne, le bain est chaud mais ne suscite peu ou pas d'interrogations sur le changement climatique, en cours. Bain de foules pour un ex-président venu un après-midi dans un centre commercial, pour y dédicacer son dernier livre autobiographique Passions où il est question d'amis, d'amours et de quelques emmerdes. Plus d'un millier de personnes l'attend depuis plusieurs heures pour tenter de fixer le temps d'un égoportrait le regard de l'homme que certains voudraient revoir à l'Élysée ou pour obtenir le Graal, à savoir quelques mots sur la première page blanche d'un ouvrage éphémère. Aucune Passion fixe Solersienne dans ce bain de mots et d'images ; plutôt de la curiosité ou de la nostalgie d'un côté, de la solitude et un besoin d'être rassuré de l'autre. Et enfin, bain d'histoire pendant plusieurs jours dans toute l'île et plus particulièrement dans la cité impériale pour fêter avec fastes et honneurs le 250e anniversaire de la naissance de Napoleone Buonaparte ; où plutôt rappeler à la nation, au monde, que ce petit Corse, né un mois après le rattachement de la Corse à la France, est devenu l'empereur de tous les Français. La bataille d'Austerlitz reconstituée par 700 figurants au Casone devant le regard émerveillé des petits et des grands et sous l'ombre de l'homme se transforme en spectacle et permet ainsi d'oublier d'autres bains, de sang, moins prestigieux. Fin août sonne donc l'heure du dernier grand bain, touristique, linguistique, historique, etc, qu'il nous faut apprécier avant de nous plonger dans cette nouvelle rentrée et son tumulte d'habitudes. Et, peut-être au vu de quelques dossiers brûlants nous préparer à certaines douches, froides ! ■ **Dominique PIETRI**

**250^{ème} Anniversaire de
la naissance
de l'Empereur**



15 août 2019

EN LIBERTÉ

15 AOÛT 2019 En vacances dans le Gers, au milieu des vignes, François Hollande, inconditionnel ennemi des riches sans pour cela boudier la vie de château chez les parents de Julie Gayet, a accordé une interview de prime importance [AFP 12/08/2019]. L'histoire ne dit pas si, parmi de verts raisins appréciés des goujats, il a évoqué Marcellin Albert et ses Gueux ou si sa pensée est allée vers leurs descendants promis aux foudres, non pas pleins de vins californiens mais de mesures de rétorsion, d'un Trump mèche en bataille et faciès vultueux d'éternel revêché un rien éméché. Hollande est ainsi revenu sur sa promesse d'inverser la courbe du chômage. Projet qui lui tenait à cœur, cette promesse n'aurait commencé à se réaliser qu'après sa décision de ne pas se représenter pour l'élection présidentielle de 2017. Personne n'a jamais voulu voir une relation directe de cause à effet entre son renoncement à briguer un second mandat et le regain d'une économie, frémissante à l'idée d'échapper à un président désireux de jouer les prolongations. François s'est alors cru légitimement en droit de s'attribuer le mérite d'une ébauche de reprise. Il s'est donc mis en devoir d'expliquer tenants et aboutissants de ses spectaculaires hauts faits à des bouseux sans dents aux neurones à l'étiage. Oyez ! c'est toujours bon à savoir. « La politique, c'est comme l'agriculture, et en particulier la viticulture », a-t-il dit avant d'ajouter « Il faut du temps, il faut entretenir, il faut, après avoir planté, bien arroser ». En prenant de la bouteille serait-il devenu œnologue ou bien, plus prosaïquement, en tant qu'ex-président normal des Français, officiel spécialiste du narpi ? Un fait est indiscutable : dans l'histoire de l'image, depuis les premières peintures rupestres jusqu'aux derniers films primés à Cannes, en passant par les hiéroglyphes et la tapisserie de Bayeux, François Hollande, avec sa démonstration d'un usage rationnel de l'arrosoir - démo administrée de main de maître bien au-delà de l'Hexagone - a largement supplanté l'arrosoir arrosé. Lorsque M. Hollande parle d'arrosage, le respect est là. Tant on sait que le propos émane d'un orfèvre en la matière. Du haut de cette faculté propre à l'esprit humain et dont la mise en œuvre lui permet de créer des critères de vérité et d'erreur, don du ciel que l'on nomme raison, Hollande a poursuivi : « être président ce n'est pas forcément recueillir tous les fruits, tous les raisins, tout de suite ». Fine allusion aux opportunistes qui s'en viendront manger les marrons tirés du feu. Sans toutefois aller jusqu'à préciser dans son casting les noms des cabotins futurs héritiers du rôle du singe et du chat. Toutefois, conforté par son statut de nouveau grand-père, il n'a pu s'empêcher d'y aller de ses conseils de papé sentencieux en expliquant, à l'intention de son successeur : « Il faut essayer de rencontrer les Français. » Fort de son expérience de livreur de croissants du petit déj, ira-t-il jusqu'à lui suggérer, pour rencontrer le peuple, de livrer, façon Deliveroo, pizzas ou porcifs de kebab chères à Sibeth ? Propos de peu d'intérêt ? Indubitablement ! Pâte molle à croûte fleurie, pâte molle à croûte lavée, mimolette, variable selon la durée d'affinage, il y avait mieux à faire que de pérorer sur les avatars du hollande en ce 15 août 2019. Il y a 75 ans, des Algériens, des Marocains, des Tunisiens, des Sénégalais, des Corses, peuplade incertaine en éternel ballottage défavorable et avec eux, mon père, héros au sourire si doux, s'en vinrent débarquer sur les côtes de Provence. C'était un jour où le drapeau français ne flottait pas sur le fort de Brégançon. Un jour où les pères de certains actuels donneurs de leçon se trouvaient aux abonnés absents. Souffrez qu'en souvenir de la Sainte Marie du 15 août 44, je vous laisse deviner vers qui vont gratitude, admiration, fierté, tristesse, ou bien amertume et, pour ne rien taire, un zeste de mépris, branche de céleri délaissée au bord d'un verre de Bloody Mary. ■ **Paul MILLELIRI**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION 21, Cours Napoléon • BP 30059 • 20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0324 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPPH • Fondateur Louis Rioni •

MAIRE UN « MÉTIER » A PLEIN TEMPS



Photo GB

Le Grand Débat National a été l'occasion pour les 36.000 maires de France d'évoquer comment ils vivent leurs mandats. Dans les petites communes, porter l'écharpe peut devenir un véritable chemin de croix qui se fait très souvent en solitaire. Rencontre avec Jean François Mattei, 47 ans maire divers droite de la commune de Monte en Haute-Corse. Depuis 2015, il administre cette commune de 700 habitants.

Jean François Mattei, à quoi ressemble la semaine type du maire d'une commune de 700 habitants aujourd'hui ?

Cela dépend du maire. Quand on est un maire relativement jeune et actif professionnellement, il faut travailler pour gagner sa vie autrement qu'en étant maire. Logiquement, il faudrait consacrer son temps libre aux affaires de la mairie. Lors de certaines formations à Paris, on vous explique : « un maire d'une commune comme la votre doit consacrer huit heures chaque semaine à l'administration de sa commune ». Mais ce n'est pas possible. C'est n'est pas huit heures par semaine qu'il faut consacrer mais au moins 35h00. C'est un métier à plein temps même quand on est maire d'une petite commune de 700 habitants. Personnellement, j'ai du discuter avec mes employeurs qui m'ont autorisé à consacrer plus de temps à la mairie. Il y a des permanences à tenir dans les mairies (NDLR : La commune de Monte dispose d'une mairie au village et une autre en plaine distante de 14km). Il y a toujours des mandats à signer, des courriers qui arrivent et qu'il faut étudier. Quand on est maire, il y a aussi le relationnel, il faut aller voir ses administrés, il y a des

deuils, des mariages, des baptêmes. Les personnes vous invitent, veulent vous voir. Quand on est un maire dans le rural, on reste un maire de proximité. Il y a un lien à maintenir avec la population, il ne faut pas aller à la rencontre des habitants seulement deux mois avant les élections, ce n'est pas comme cela que je vois la notion de proximité. La population sollicite aussi de plus en plus le maire. On est le premier lien, on est le premier homme politique qu'elle connaît. Elle ne connaît pas vraiment les compétences du maire, donc on est sollicité pour tout, comme pour les ordures alors que c'est la compétence de l'intercommunalité ou encore pour une panne d'électricité, les habitants appellent le maire et pas EDF, alors j'appelle EDF pour le signaler.

Alors quel est le rôle du maire aujourd'hui ?

Aujourd'hui, le maire fait tout, il est avant tout administrateur de sa commune, mais il fait aussi psychologue quand des administrés se tournent vers lui pour des problèmes personnels. On nous demande aussi d'intervenir pour les internements d'office, on fait



Photo DR

aussi psychiatre et s'il se passe quelques choses on se sent un peu responsable. Juridiquement, on est responsable de tout. La liste des tâches est importante, concrètement, quand on est maire d'une commune de 700 habitants qui ne dispose pas de service, comment on s'en sort ? Sur la commune de Monte, on a une petite structure composée d'un employé municipal, une secrétaire à plein temps, mais malgré tout, on est obligé de mettre la main à la pâte. Par exemple, en ce qui concerne la divagation animale, durant le week-end l'employé municipal ne travaille pas, c'est le maire qui doit faire le Cow-Boy pour enfermer les vaches dans l'enclos et leur donner à manger. Et puis il y a certains cas très particuliers où l'on ne peut pas demander aux services de se pencher sur le sujet. Quand on n'a pas d'administration, c'est le montage de projet qui prend le plus de temps. Pour ma part, le moment où je suis le plus productif pour les affaires de la commune, c'est le dimanche après-midi. On est plus tranquille, on peut prendre notre temps. Il faut quand même avoir des adjoints et des conseillers municipaux sur qui on peut compter pour être épaulé, pour débayer quand il y a des intempéries par exemple. Tout seul ce n'est pas possible.

Une petite commune a tout intérêt à aller chercher de l'aide et du soutien auprès de l'état ou de la région, particulièrement en termes d'ingénierie ?

Il faut évidemment chercher à s'appuyer sur les services, notamment l'intercommunalité de Marana-Golo dans laquelle se trouve la commune de Monte et qui prend de plus en plus d'importance. On

arrive à y intégrer les compétences dont on accable les communes grâce à une importante ressource humaine qualifiée.

Le Gouvernement a présenté son projet de loi «Engagement et proximité». Il entend mettre l'accent sur la formation des élus. Cette formation des élus selon vous est-elle indispensable ? C'est plus qu'indispensable, personnellement, et je ne m'en cache pas, quand j'en ai la possibilité, je fais des formations qui m'intéressent. Une partie de notre indemnité de maire est prélevée pour la formation, autant se former, c'est important. Cela nous rassure par rapport aux compétences de notre fonction. Ce qui nous incombe ou non.

Quels sont les domaines dans lesquels les élus doivent le plus se former ?

L'urbanisme, c'est très important et très compliqué. Il y a les marchés publics aussi dont la réglementation change très souvent. Le budget également, pour mieux connaître les financements dont peuvent bénéficier les communes en dehors des acteurs historiques que sont l'état et la région et qui peuvent intervenir dans certains domaines.

A vous écouter, pour assurer les fonctions de maire aujourd'hui, il faudrait presque suivre un cursus universitaire spécialement dédié ?

Je vais être honnête, je pense qu'il faudrait quasiment passer un



Photo DR

diplôme ou avoir une équivalence. Si nous restons maire trop longtemps sans se former, nous sommes obligés d'être dépassé et quand on donne l'impression de ne plus maîtriser son sujet, on est ringardisé.

Le gouvernement, via son projet de loi souhaite notamment moduler l'indemnité des élus et permettre aux maires de gagner plus pour redonner de l'attrait à ce mandat.

Evidemment que c'est sous payé, on ne peut pas vivre de ça. Quand il y a certains problèmes, on y est aussi de notre poche. Il ne faut pas qu'on gagne de l'argent avec notre mandat, mais il faut éviter aussi d'en perdre.

De plus en plus de maire rendent leurs écharpes, épuisés par le mandat. Vous comprenez les démissions ?

Quand on arrive à un certain âge, on est fatigué. Même au bout de deux ans on est usé. Même sur une commune de 800 habitants on ne s'attend pas à ce poids de responsabilité, mais après c'est relatif, un maire de 200 habitants a encore moins de service pour l'aider.

Quelles solutions peuvent être envisagées pour soulager les maires, particulièrement dans les petites communes ?

J'entends souvent parler des compétences du maire. Si j'avais plus de moyens financiers et moins de compétences cela m'arrangerait. On nous donne de plus en plus de compétences mais pas de moyens. Un proverbe corse dit : « l'Onori sò castigi ». Les castigi je les laisse aux autres et les honneurs aussi, mais je veux réussir à accomplir ma mission le mieux possible. Toutes ces compétences, on se perd dedans et nous n'avons pas les moyens qui suivent derrière.

Quelle sont les compétences dont les communes peuvent se passer ?

On garderait l'urbanisme, mais pas sous la même forme. Par contre, les pouvoirs de police je pourrais m'en passer. Par exemple, en ce qui concerne les déchets sur la voie publique, on nous demande de fouiller dans les sacs, de faire les enquêteurs et au bout du compte, les démarches aboutissent peu. Je ne suis pas payé pour faire le gendarme.

Concernant les pouvoir de police, le maire de Signes dans le Var est décédé en voulant verbaliser des personnes qui jetaient des gravats sur la voie publique. Les altercations entre élus et administrés sont fréquentes ?

Bien évidemment, soit-on ne fait rien, soit on ferme les yeux, mais c'est fréquent de se disputer pour rappeler aux habitants qu'ils commettent des incivilités. Que cela soit pour les déchets ou pour les chauffards sur la route du village.

Aujourd'hui, la fonction de maire est-elle respectée selon vous ?

Non, la fonction de maire aujourd'hui est galvaudée. Nous sommes les couteaux suisses de la République. Parfois, avec un couteau suisse on peut se blesser et on aimerait que la République nous soigne, mais elle nous achève. Certains maires ont peut-être commis des abus, donc la classe politique a été un peu galvaudée et aujourd'hui on est tous assimilés à des profiteurs, des escrocs, des spéculateurs et dès qu'il y a un souci c'est la faute de l' élu local.

Comment voyez-vous l'avenir de la fonction de maire ?

Je ne suis pas un devin, mais je pense qu'il va falloir être complet, se former, et être pédagogue. ■

Entretien avec Christophe GIUDICELLI

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES



Photo C.A.A

Depuis plus de 30 ans, le club ajaccien d'astronomie fait rêver petits et grands. Installé sur le site de Vignola, il propose aux visiteurs de découvrir le ciel tous les vendredis de l'année. En parallèle, les bénévoles y fourmillent d'idées pour transmettre leur savoir au travers de soirées passionnantes

C'est par une nuit claire de 1965, au pied du Monte d'Oro qu'est née sa passion. L'adolescent qu'est alors Lucien Luciani découvre la magie d'un ciel étoilé au cœur de la nuit noire. « C'était la première fois que je voyais le ciel comme ceci, et me suis dit que c'était magnifique », confie celui qui est aujourd'hui le président du club ajaccien d'astronomie. Dès lors, il commence à dévorer des livres sur le sujet, sans jamais avoir pu s'arrêter depuis. Au point qu'il connaît désormais le ciel et ses mille et un secrets comme sa poche. « L'astronomie est la plus belle des sciences, parce qu'elle fait rentrer en jeu une multitude de sciences », s'enthousiasme-t-il en appuyant : « En faisant de l'astronomie, vous faites des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, de la biologie, de l'optique, mais aussi de la poésie, de la mythologie, de l'histoire et un peu de métaphysique. C'est une science qui rassemble scientifiques et littéraires qu'on a tendance à opposer. Le ciel se calcule, se mesure, mais aussi, comme une histoire, il se raconte et se conte ». L'histoire du club ajaccien d'astronomie, pour sa part, commence en 1986 quand il est créé par quatre passionnés, bientôt rejoints par le chaleureux Lucien Luciani. « Très vite, le club a organisé sa première manifestation publique au Casone à l'occasion d'une éclipse de lune », se souvient-il, « Et grâce à la médiatisation de cet événement, quelques jours après, Georges Peri, directeur à l'époque du centre scientifique de Vignola, nous a proposé un local sur ce site. On ne pouvait pas demander mieux ». Il faut dire que la route des Sanguinaires offre des conditions exceptionnelles pour l'observation

des étoiles. Et avec l'impression d'être bénis des dieux, les premiers membres du club y conduisent donc leur observatoire, et y fixent leurs premiers télescopes acquis grâce à l'argent des premières cotisations et de quelques petites subventions glanées auprès de la mairie d'Ajaccio et de la Collectivité Territoriale de Corse. « À partir de là, l'association a explosé d'un coup », sourit Lucien Luciani en poursuivant, « Le club est parti en flèche d'abord car on offrait le ciel aux Ajacciens. Et puis, à l'époque, on avait accès à la salle de conférence du site scientifique, ce qui permettait, quand il faisait mauvais, d'organiser des projections. On a suscité un engouement fantastique ». Encouragés par ce succès, les idées fusent dans les esprits des membres du club pour diversifier les activités et attirer toujours plus de visiteurs. Mais le développement de la plateforme scientifique ayant réduit le terrain d'accueil dévolu au club, les projets devront être revus à la baisse. Pas de quoi décourager les chasseurs d'astres. Autour de leur petit local niché au pied du Sentier des Crêtes, ils continuent d'accueillir plusieurs centaines de personnes chaque été. Et même si la fréquentation est moindre, le club reçoit aussi des visiteurs tous les vendredis et samedis de l'année, fidèles au rendez-vous afin de découvrir le ciel et de pouvoir l'observer au télescope. Deux ateliers fil rouge qui sont complétés ponctuellement par des conférences au cours desquelles on parle souvent des dernières découvertes scientifiques en la matière. Autre pan important des activités du club, les ateliers de mise en station d'un télescope occupent également régulièrement



les bénévoles. « On reçoit souvent des gens qui ont un télescope et qui ne savent pas s'en servir car, avant tout, il y a des choses à faire. On ne peut pas mettre un télescope sur pied et directement regarder le ciel. On doit le positionner dans des conditions particulières auparavant », explique le président du club. Période la plus chargée de l'année pour les amoureux des étoiles, l'été rime par ailleurs avec très belles activités au club ajaccien d'astronomie. Depuis plus de 10 ans, il propose en effet tout d'abord de l'astronomie en mer, avec une croisière organisée tous les mercredis de juillet et août sur un vieux gréement afin d'aller observer le ciel au large des Sanguinaires et d'y rêver décrocher les étoiles à son tour. Un must inédit en France. « On a des réservations parfois d'une année sur l'autre », se ravit le président. Chaque début d'été, l'animation « un Chœur dans les étoiles » est également mise sur pied. Ce spectacle enchanteur mixant une projection des plus belles photos du télescope Hubble, une narration et des chants profanes et sacrés qui viennent accompagner le tout, séduit le public partout où il passe. Si bien que les maires de la région ajaccienne, où trois dates sont organisées en mi-juin et début juillet, aspirent chaque année à ce que leur commune soit sélectionnée. Enfin, tout au long de l'été, les membres du club se déplacent également dans les villages de la périphérie ajaccienne afin d'y dispenser des interventions là-aussi très appréciées. Simples curieux, astronomes en herbe et publics plus avertis peuvent apprendre à reconnaître les étoiles du ciel corse. Et ce que l'on retient, c'est qu'il n'y pas que la

Grande et la Petite Ourse qui peuvent facilement être observables. « Il y a deux triangles dans le ciel. Tout d'abord, un petit constitué par trois belles étoiles : Vega de la constellation de la Lyre, Deneb de la constellation du Cygne, et Altaïr de la constellation de l'Aigle. Et puis, il y a un grand triangle de l'été qui est constitué par Altaïr, Arcturus du Bouvier, et Antarès du Scorpion. Ce sont les étoiles les plus belles de l'été. Elles sont visibles entre juin et septembre, et avancent de l'est vers l'ouest », indique Lucien Luciani. Plus de trente après sa création, le club ajaccien d'astronomie continue de faire rêver grands et petits. Au quotidien, une trentaine de membres, dont une petite dizaine très fidèles, font vivre la station de Vignola. Chacun dans leur spécialité, ils transmettent inlassablement leur savoir avec le désir ardent de passer leurs connaissances au maximum de monde. À l'instar de Lucien Luciani, intarissable en matière de géographie du ciel, de pointage de télescope et surtout de mythologie. En effet, lors de chaque soirée, le président conte avec passion comment les mythes grecs sont inscrits dans le ciel. « Je raconte par exemple pourquoi il y a la Voie Lactée ou encore l'histoire de Ladon, le dragon dont la constellation serpente entre la Grande et la Petite Ourse », glisse-t-il. Ainsi, si vous aussi vous êtes curieux de savoir pourquoi il y a des ours dans le ciel, rendez-vous un vendredi soir à Vignola. Vous y entendrez une histoire qui commence par ces mots : « Il était une fois une bien jolie Nymphe qui s'appelait Callisto... ». ■

Manon PERELLI

LABELLISER LE CIEL CORSE

C'est une belle entreprise que mène le club ajaccien d'astronomie depuis un peu plus d'un an. Partant du constat que la Corse et l'une des régions françaises les plus favorables à l'observation des étoiles - et qu'elle a même été élue « plus belle région de France pour l'observation du ciel » lors d'une enquête réalisée par le magazine Ciel et Espace en juillet 2001- le club veut faire graver cette particularité dans le marbre. « Un peu à la manière des villages fleuris, il existe un organisme appelé l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, qui délivre des étoiles », indique Lucien Luciani en poursuivant : « On a donc décidé de mettre la Corse en pointe, et on s'est mis en tête d'aller convaincre tous les maires du Centre Corse de faire acte de candidature pour que leur village soit étoilé. Une fois que l'on aura suffisamment de villages étoilés, on fera un dossier qui sera remis à la Dark Sky Association, une organisation aux Etats-Unis qui, elle, délivre le label RICE, acronyme de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, qui est le label le plus prestigieux au monde. Aujourd'hui, il y a 13 labels qui ont été décernés dans le monde, on voudrait que la Corse soit le 14ème». Un travail de longue haleine pour l'équipe de Lucien Luciani, qui a déjà reçu l'aval de bon nombre de maires du Taravu, du Celavu-Prunelli et des Dui Sorru-Dui Sevi. Après la Corse-du-Sud, le club ajaccien d'astronomie entend bientôt s'attaquer aux maires de Haute-Corse et se fixe pour ambition d'obtenir le label RICE d'ici 5 à 6 ans.



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 mai 2019, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : **SAS SERVI**
Siège social : 11 avenue Jean Nicoli, 20250 Corte
Forme : SAS Nom commercial : **Servici** **Capital** : 10000 Euros **Objet social** : L'organisation de toute manifestation événementielle de type culinaire, qu'elle soit à titre privé (baptême, mariage), publique (inaugurations, vernisages, etc...), commerciales (foires, événements, etc...) Pour ce faire la société pourra exercer la fourniture payante de matériel de restauration, de véhicule frigorifique, de véhicule de prestige ou de tout autre élément qui lui permettra d'arriver à ses fins. - la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. **Président** : Madame **Christine REGETTI** demeurant : Route de Saint Pancrace, 20250 Corté élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci **u mugale**, rte de canonica 20290 lucciana. **Cap.**: 1000euros. **Obj.**: aquisition, administration, imm-obilier. **Grt.**: **pierre-françois pietrucci**, rte de canonica 20290 lucciana. 99 ans au rcs de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/07/2019, il a été constitué une **SAS** dénommée **STRUCTURE**. **Siège social** : 980 route de la marana lieu-dit san damiano 20620 Biguglia. **Capital** : 500euros. **Objet** : Fabrication, fourniture et pose de menuiseries intérieures et extérieures en bois, PVC et aluminium. **Président** : **M. Mickaël Tardif**, 980 route de la marana lieu-dit san damiano 20620 Biguglia. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 04

CORSE PISCINE ET SPAS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 12, ZI Travo
20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 01/08/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **CORSE PISCINE ET SPAS**
Siège social : 12 ZI Travo, 20240 Ventiseri
Objet social : Vente et installation de spas, sauna et accessoires de bien être
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10.000 euros
Gérance : Monsieur **Daniel ANDREANI**
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/08/2019, il a été constitué une Société :
Dénomination sociale : **ANJ**
Siège social : 9 Rue de la Republique, 20620 Biguglia.
Forme : SCI « familiale »
Capital : 100 Euros
Objet social : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.
Gérant : Monsieur **DO REGO Armand** demeurant 9 Rue de la Republique, 20620 Biguglia, élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/07/2019, il a été constitué une SARL dénommée **CORSELITE-RIE.PV**. **Siège social** : 23 lotissement communal, 20250 Corté. **Capital** : 5000 euros. **Objet** : La vente directement ou indirectement de produits non réglementés, ameublement, literie, canapés, linge de lit et plus généralement des produits se référant à la personne, à la maison et aux loisirs. **Gérance** : Mme **Thérèse Guerini**, 23 lotissement communal, 20250 Corte **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivante :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **FRALALA**
Siège social : Chez M. Gherardi Franck, A Pughjola, 20218 Lama
Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Gérance : M. **Gherardi Franck**, A Pughjola, 20218 Lama
Immatriculation : RCS de Bastia
Pour avis,

N° 10

AVIS DE TRANSFORMATION

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2019, la collectivité des associés a décidé la transformation de la SARL « **2Archis** » sous la forme juridique d'une « SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SAS »
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : **2Archis**
Durée : 99 ans
Siège social : 21 boulevard Dominique PAOLI - 20090 Ajaccio
Capital social : 124.000 €
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte.
La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourantes directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Président : Mr **GUELF** **Eric**, demeurant 21 boulevard Dominique PAOLI, 20090 Ajaccio

Directeur Général : Mme **BROQUET Aurélie** épouse GUELF, demeurant 21 boulevard Dominique PAOLI, 20090 Ajaccio
Admission aux assemblées et droit de vote : Sont prises en assemblée les décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la transformation en une société d'une autre forme, la nomination des commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats.
*** Décisions prises à l'unanimité**
l'adoption et la modification des clauses statutaires visées aux articles L.227-13, L.227-14, L.227-16 et L.227-17 du code de commerce ;
l'augmentation des engagements de tous les associés ;
le transfert du siège social à l'étranger emportant changement de la nationalité de la société ;
le changement de l'objet social ;
la prorogation de la durée de la société ;
la dissolution.
*** Décisions prises à la majorité des deux tiers des actionnaires** :
l'augmentation, réduction ou amortissement du capital social ;
la fusion, la scission ;
la dissolution de la société, et sa transformation ;
l'agrément d'un nouvel associé.
Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.
Agrement : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS d'Ajaccio
Pour avis, Le président.

ENVOI EN POSSESSION

N° 11

« ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers
réservataires
Article 1378-1
du Code de Procédure Civile

Par testament olographe, en date du 23/04/2013 à AJACCIO, Monsieur Joseph ROSTINI, en son vivant demeurant : Résidence Parc Azur - Immeuble le goëland à AJACCIO [20090], né le 10/03/1929 à MARIGNANA [20141], décédé à AJACCIO [20000], le 12/12/2018. A institué un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Charles SANTUCCI.
Pour avis.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 08



SO.J.V.S.

Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - Belleville Sur Saone

SOCIÉTÉ AGRIGOLE DE FENICIE ET DE CALLANE

Société Civile

Capital social : 15.244,90 Euros
Siège Social : Valle Di Campoloro
20221 Cervione
783 036 593 RCS Bastia

Les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 juillet 2019, ont décidé :
- la **modification de l'objet social** qui devient " la propriété et l'administration de biens immobiliers agricoles " ;
- le **changement de dénomination sociale** qui est devenue " DE FENICIE " ;
- la **transformation** de la société civile agricole en GFA, groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
- **Dénomination** : **" DE FENICIE "**
- **Siège social** : Chemin de Botrangulu 20221 VALLE DI CAMPOLO
- **Capital** : 15.244,90 Euros composé des apports d'origine de numéraire
- **Objet** : propriété et administration de biens immobiliers agricoles
- **Durée** : 90 ans
- **Gérant** : Monsieur Jean-Paul MANCEL, demeurant Résidence Le Miramar, Route de Saint Florent 20600 BASTIA
Cession de parts soumises à agrément.
Pour avis, la gérance.

N° 09



SO.J.V.S.

Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - Belleville Sur Saone

S.A.P.O

Société Civile

d'Exploitation Agricole
Capital social : 36.000 Euros
Siège Social : Chemin du Botrangulu
20221 Valle Di Campoloro
783 035 157 RCS Bastia

L'associé unique réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 juillet 2019, a décidé :
- la **modification de l'objet social** qui devient " la propriété et l'administration de biens immobiliers agricoles " ;
- la **transformation** de la société civile agricole en GFA, groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
- **Dénomination** : **" S.A.P.O "**
- **Siège social** : Chemin du Botrangulu 20221 VALLE DI CAMPOLO
- **Capital** : 36.000 Euros représentatifs d'apports de numéraire
- **Objet** : propriété et administration de biens immobiliers agricoles
- **Durée** : 99 ans
- **Gérant** : Monsieur **Jean-Paul MANCEL**, demeurant Résidence Le Miramar, Route de Saint Florent 20600 BASTIA
Cession de parts soumises à agrément.
Pour avis, la gérance.

N° 12



COMMUNE DE CORBARA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°8 DU PLU

1ère PARUTION,

Par arrêté n°A052-2019 du 02 août 2019, Monsieur le Maire de Corbara a ordonné l'enquête publique relative à la modification n°8 du PLU.

A cet effet **Madame De Lucia** a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 au mercredi 16 octobre 2019 inclus ; chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit :

1. sur le registre d'enquête (version papier),
2. les adresser par écrit à la commissaire-enquêteur à la mairie de Corbara
3. par voie électronique sur le registre dématérialisé

(à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1538>)

ou par courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-1538@registre-dematerialise.fr

La **commissaire-enquêteur** recevra le public en mairie de Corbara le lundi 16 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 (début de l'enquête), le mercredi 25 septembre 2019 de 09h00 à 12h00, le vendredi 04 octobre 2019 de 14h00 à 16h00 et le mercredi 16 octobre 2019 de 14h00 à 16h00 (fin de l'enquête).

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport de la commissaire-enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Corbara ; les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire,
Paul Lions.

N° 13

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 – Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le
JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud, sur la commune de PORTO-VECCHIO :

Dans le lotissement dénommé « Marina di Fiori », le lot n° 272 [cadasté section AL 114 [1188 m²] et AL 324 [1128m²]], sur lequel est édifiée une importante villa sur deux niveaux d'une superficie CARREZ de 350,89 m², avec piscine :

- le premier niveau (RDC) comprend un hall d'entrée, un WC invité, un salon, un séjour, une cuisine, quatre chambres, trois salles d'eau avec WC, une salle de bains avec WC, une buanderie, un dégagement.

- au second niveau (premier étage) : on retrouve un 2ème salon, une 5ème chambre avec salle d'eau, un dégagement et un petit débarras.

Les parties extérieures sont arborées et un petit immeuble à usage d'abri de voitures y est édifié.

Mise à prix : 500.000 €uros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI, [Tel : 04.95.77.16.59], le mercredi 11 septembre de 10h00 à 12h00.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO.

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

* Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 07 Août 2019

POUR EXTRAIT, [2018072].

PROCHAINE PARUTION

ICN -06/09/2019 - N°6784

N° 14

AARPI TOMASI - VACCAREZZA - BRONZINI DE CARAFFA TABOUREAU - GENUINI - LUISI

Avocats à la Cour

6 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

AVIS DE VENTE SUR SURENCHERE

À LA REQUETE DE :

Madame Adeline KORBA LELOUVEL, née le 09/02/1990 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Villa Joseph - Lieu dit Casetta 20600 FURIANI,

ET

Monsieur MOHAMED KORBA, né le 01/01/1973 à Boukadir Chlef, de nationalité Algérienne demeurant Villa Joseph - Lieu-dit CASTTA - 20600 FURIANI,

Ayant pour avocat constitué Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au barreau de BASTIA, membre de l'AARPI TOMASI - VACCAREZZA - BRONZINI DE CARAFFA - TABOUREAU - GENUINI - LUISI demeurant 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA, au cabinet duquel il est fait élection de domicile,

VENTE SUR SURENCHERE

Un immeuble sis sur la commune de Ghisonaccia [Haute-Corse] d'une parcelle de terre au lieudit COTONE, figurant au cadastre sous les références BK n°241 d'une contenance de 15a 20ca, sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation de 107,43 m2 habitable.

Devant le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de de BASTIA

Le jeudi 3 octobre 2019 à 11h

[jeudi trois octobre deux mille dix neuf à onze heures]

Mise à prix : 105.600 euros [cent cinq mille six cent euros]

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Bastia, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de BASTIA, sous le n° RG 17/00026 ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant : Maître Frédéric GENISSIEUX - 39 boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Dates et heures de visite : MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019 DE 15H à 16H

[mercredi quatre septembre deux mille dix neuf de quinze heures à seize heures]

N° 15

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 – Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le :**

JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud :

Sur la commune d'AJACCIO,

En la copropriété cadastrée AH 170, dénommée « ALZO DI SOLE », bâtiment A :

- Le lot n° 4, soit une cave de 3,40 m²,

- Le lot 27, soit au 3ème étage, un appartement de type T4 de 90,42 m² CARREZ comprenant une entrée, un salon avec vue mer, terrasses, une cuisine, une buanderie, un dégagement, une loggia, une salle de bain, WC, 3 chambres.

Bien actuellement loué

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI, [Tel : 04.95.77.16.59], le mardi 10 septembre 2019 de 16h00 à 18h00.

Mise à prix : 76.224,51 €uros

Sur la commune de PORTO-VECCHIO,

Lieu-dit Pietraggione, lotissement « BELLA VISTA » cadasté section AX 106

- Le lot 18, soit d'après le titre de propriété, un studio avec toit pentu comprenant une cuisine, une chambre, une salle de bains, un WC et une loggia.

Etant précisé ici que ce lot est inachevé et qu'il est hors d'eau mais non hors d'air. Pour plus de précisions, il convient de se référer au procès-verbal descriptif consultable au greffe des saisies immobilières près le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio ou au cabinet la SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES.

- Le lot 123, soit un emplacement de parking portant le lot n° 40 du plan de masse. Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI, [Tel : 04.95.77.16.59], le mercredi 11 septembre 2019 de 15h00 à 16h00.

Mise à prix : 15.244,91 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires, cahier des charges et procès-verbaux descriptifs sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO.

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

* Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 8 Août 2019

POUR EXTRAIT,

[20180413]4.

N° 16



DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

COMMUNE D'ERSA

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme passant le marché :

Commune d'ERSA

20275 ERSA

Objet du marché : **Travaux de restauration de la Tour de TOLLARE**

Date de publication du marché : 05.04.2019

Date limite de réception des plis : **09.05.2019 à 11H00**

Date jugement des offres : 08.08.2019

Attribution du marché :

LOT 1 : à la SARL FRANCESCHINI Montant du marché : 198.125 € HT

LOT 2 : à CAP METAL Montant du marché : 106.942.60 € HT

LOT 3 : à la SARL FRANCESCHINI Montant du marché : 10.086 € HT

LOT 4 : à HEBENISTERIE DU LANCONE Montant du marché : 15.576 € HT

LOT 5 : à la SARL SMP Montant du marché : 9892.50 € HT

Date d'envoi à la publication du présent avis : 14.08.2019

Le Maire,
T. MICHELI.

DERNIERE MINUTE

N° 17



SCP CRESPIN-QUILICHINI, TAFANI et NOUGARET

Notaires Associés

Résidence Sampiero

20137 Porto-Vecchio

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES, ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL » à la résidence de PORTO VECCHIO [Corse du Sud], Route d'Arca, le 7 août 2019, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 12 août 2019, n° 2019 N 415 a été cédé un fonds de commerce de vente de cadeaux, souvenirs articles de parfumerie, décoration par :

La Société dénommée SOCIETE CASADORIA, Société à responsabilité limitée au capital de 30489,90 €, dont le siège est à BONIFACIO [20169], 8 Rue DORIA, identifiée au SIREN sous le numéro 405251240 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

A : La Société dénommée LUCAMAND, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à BONIFACIO [20169], Villa L'ORTU Saint Julien PARAXIO, identifiée au SIREN sous le numéro 84752115000015 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en aura la **jouissance** à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant. La cession est consentie et acceptée moyennant le **prix principal** de 210.000,00 EUR, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 207.806,37 EUR, au matériel pour 2.193,63 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.

N° 18

STELLA MARE

SAS au capital de 51.000 €

Siège social : 15 Cours Lucien Bonaparte

Route des Sanguinaires

[20000] Ajaccio

RCS Ajaccio 793 717 992

Le 28/06/2019 l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

N° 19

UZIK

SAS au capital de 85.890 €

Siège social : La Citadelle

20260 Calvi

438 947 566 RCS Bastia

Par AGE du 25/07/2019, le capital social a été augmenté de 8370 € pour être porté à 94.260 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de BASTIA.

N° 20

SAN SAVERIU

Société Civile

d'Exploitation Agricole

En liquidation

Au capital de 12.043,47 euros

Siège social : Chez Mlle BENEDETTI

Lestollo - Avenue du 9 Septembre

20240 Ghisonaccia

Siège de liquidation : Le Stollo

Avenue du 9 Septembre

20240 Ghisonaccia

411 289 531 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Les associés réunis le 26 juillet 2019 à Ghisonaccia ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Xavier Pascal BENEDETTI liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 21

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître Charles SANTUCCI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "Alain Spadoni & Associés, Notaires", titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le HUIT AOÛT DEUX MILLE DIX NEUF enregistré à SPFE d'AJACCIO le 14/08/2019 Dossier 2019 0028103 Réf 2A04P31 2019 N 00420.

- Madame Marie, Angèle LECA, retraitée, veuve, non mariée, de Monsieur Ange, Félix CECCALDI, demeurant à OTA [Corse-du-Sud] Capu Suttanu. Née à AJACCIO le 29 septembre 1948.

- Monsieur Jean, Dominique CECCALDI, Artisan Taxi, demeurant à OTA [Corse-du-Sud] Restaurant "Chez Félix", Né à AJACCIO le 12 juillet 1969.

- Monsieur Toussaint CECCALDI, agriculteur, demeurant à SERRIERA[Corse-du-Sud]Né à AJACCIO [Corse du Sud] le 20 juin 1968

- Madame Marie-Jeanne CECCALDI, employée, demeurant à OTA [Corse-du-Sud], Née à AJACCIO [Corse-du-Sud] le 5 juillet 1970.

A CEDE A : La Société dénommée CEC-CALDI PERE ET FILS, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à OTA [Corse-du-Sud] Capo Sottano identifiée sous le numéro SIREN 848513321.

Un fonds de commerce de restaurant connu sous le nom de BAR SNACK CHEZ FELIX situé et exploité à OTA [Corse du Sud], lieudit Piazza Alla Pietra

Prix : QUATRE VINGT MILLE EUROS [80.000,00 €]

- aux éléments incorporels pour [34.851,15 €]

- aux éléments corporels pour [45.148,85 €]

Prise de possession à compter du 8 Août 2019.

RESILIATION DE LOCATION GERANCE
Comme conséquence de la Cession Madame Marie Angèle LECA Veuve CEC-CALDI et le locataire gérant Monsieur Jean Dominique CECCALDI ont résilié amiablement à compter du 08 Août 2019 le bail à titre de location gérance conclu entre eux aux termes de l'acte sous seing privé en date du 09 février 2012. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,

N° 22

TECHNI SOUDAGE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 45.000 euros

Siège social : Route de Marchiliani

Lieu-dit U Casone, 20270 Aghione

Siège de liquidation :

Route de Marchiliani

Lieu-dit U Casone, 20270 Aghioni

512 082 710 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019 au Route de Marchiliani, Lieu-dit U Casone, 20270 Aghioni, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 23

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 22/07/2019, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de : Mahogany - 52, Cours Napoléon 20000 Ajaccio

Prêt à porter chaussures, maroquinerie, articles et accessoires de mode, articles et linge de maison

RCS Ajaccio : 797 951 365 2013/B/487

Reconstruire un modèle

Après deux années favorables, la saison touristique 2019 ne s'annonce pas faste, particulièrement dans l'hôtellerie. En Casinca-Castagniccia - où on essaie de renouer avec la vieille tradition d'une région qui a connu les prémices du tourisme balnéaire dans les années 70- une réflexion s'amorce. Rencontre avec Karina Goffi, responsable de l'hôtel San-Pellegrino et présidente de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) pour la Haute-Corse.



Un été en demi-teinte pour les professionnels corses. Plein-air ? Hôtel ? Que privilégient les visiteurs ?

La saison s'avère moins bonne, mais ce n'est pas spécifique à la Corse. Les récentes analyses ont montré que les Français sont moins partis en vacances, que toute la zone méditerranéenne en a souffert. Il faut néanmoins remarquer qu'avec les groupes, les saisons se prolongent. Cependant, la Corse reste une destination chère. Si les professionnels du tourisme ont fait des efforts sur les prix, le coût des transports, maritimes ou aériens, reste trop élevé, surtout quand on compare avec d'autres pays des rives de la Méditerranée. Concernant notre région, il m'est difficile de parler des structures de plein-air qui ont leur fédération, la FCHPA [Fédération corse de l'hôtellerie de plein-air] que préside M. Venturi, mais le camping semble attirer davantage que l'hôtellerie classique. Peut-être les gens pensent-ils que c'est moins onéreux, ce qui n'est pas évident.

L'hôtellerie de plein air a, comme l'hôtellerie classique, beaucoup investi pour accueillir ses clients dans les meilleures conditions. Pour nous, ce sont des partenaires : il faut que l'offre soit diversifiée, de la tente, au mobil-home, au motel, à l'hôtellerie classique et celle de luxe, etc. Quant à nos hôtels, ils sont présents dans les classements de 1 à 5 étoiles. Au San-Pellegrino, par exemple, nous sommes un hôtel pavillonnaire classé 3 étoiles. Nous avons fait de nombreux travaux de rénovation, de mise aux normes : sécurité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour nos installations et la plage, etc. Nous avons du personnel, sommes contrôlés régulièrement. Ce qui nous nuit, en revanche, parce qu'il n'est pas soumis aux mêmes règles, c'est le para-commercialisme. Il s'est développé d'une façon que nous n'avons pas su anticiper. Avant, c'était le retraité qui louait une chambre au visiteur estival : c'étaient «les vacances chez l'habitant»... Maintenant, avec le dé-



veloppement des plateformes de locations en ligne de particulier à particulier, cette offre s'est développée de façon très importante. Les gens investissent dans des appartements, des villas, pour la location estivale. Ils louent à la semaine et parfois même à la nuitée. Ces plateformes, nous en avons tous besoin, elles nous offrent une visibilité indispensable, que nous n'avions avant qu'en participant à des salons. Mais à ce stade, leur impact est très négatif.

L'incidence est importante pour les professionnels ?

Elle est loin d'être négligeable ! Ils ne sont tenus ni aux mêmes normes ni aux mêmes contrôles que nous. Ils n'ont, bien entendu, pas les mêmes charges et bénéficient même de crédits d'impôts dans certains cas. Quant au touriste, il peut croire qu'il fait une affaire, mais ce n'est pas nécessairement vrai : il ne retrouve pas les prestations d'un hôtel et les tarifs ne sont pas toujours inférieurs. On peut d'ailleurs le vérifier facilement. Pour ce qui nous concerne, outre le ménage, nous proposons un accueil, un conseil aux personnes qui cherchent des activités, un programme de visites, nous avons des installations, des terrains de tennis gratuits, deux types de restauration sur place, nous organisons des animations en journée et le soir, qui sont gratuites et ouvertes à tous, clients de l'hôtel, visiteurs et locaux. La plage est accessible à tout le monde, nous mettons un parking gratuit à disposition, de même que les douches et les toilettes. Notre objectif est qu'au San-Pellegrino se crée une ambiance familiale et que les touristes se mêlent aux insulaires. Dans la location entre particuliers, on n'a pas le contact avec l'habitant qu'on imagine... Souvent les propriétaires ne sont pas là. Ce qui est regrettable, c'est que certains particuliers affichent sur les plateformes ou leurs plaquettes les photos de la plage et des animations du San-Pellegrino pour attirer leur clientèle.

La Casinca, qui a été un temps un fleuron du tourisme insulaire, semble moins attirer que d'autres microrégions, notamment la Balagne ou l'Extrême-Sud...

Les zones qui attirent le plus sont aussi, aujourd'hui, celles qui semblent, d'après les retours que nous en avons, souffrir le plus. Le Centre-Corse semble gérer mieux la situation : les professionnels ont fait des efforts dans la modernisation de leurs hôtels et proposent des produits qui intéressent les visiteurs. Le temps du tourisme balnéaire où l'on vendait pour l'été de la pension complète en bord de plage est révolu. Si la mer attire toujours, les clients viennent pour des durées plus courtes, parfois même 2 ou 3 jours. Ils veulent en profiter pour visiter, découvrir. Nous avons la chance de pouvoir passer de la mer à la montagne en un temps très court. Pour ne citer qu'un exemple, de Folelli et sa plage à Penta-di-Casinca, village classé, il ne faut pas plus d'un quart d'heure. Les villages-balcons de Casinca sont magnifiques et authentiques, la Castagniccia fait partie du Parc naturel régional : nous avons un trésor à portée de main. C'est cette complémentarité qu'il faut valoriser, avec ses randonnées, la découverte du patrimoine, de la culture et de l'histoire et de nos produits locaux... L'arrière-pays ne propose pas le même volume d'hébergements que la plaine, mais on y trouve de la restauration, des produits artisanaux. Il offre la possibilité d'un tourisme répondant aux attentes des clients et favorisant un développement économique équilibré.

C'est ce qu'il faudrait proposer pour que la Casinca-Castagniccia retrouve son lustre d'antan ?

Sans doute, mais ce n'est pas valable uniquement pour ce territoire. La plus large part de la Haute-Corse est concernée par ce modèle de tourisme familial favorable à des saisons plus étendues. Il faut



simplement cesser de présenter le tourisme comme dévastateur et reconnaître son intérêt économique : imaginez l'effet que peuvent avoir des distributions de tracts comme celle réalisée par la Coordination du 13 mai. Il ne faut pas se tromper de cible.

L'Agence du tourisme de Corse (ATC) se donne pour objectif un « rééquilibrage spatio-temporel d'un tourisme encore trop saisonnier et très concentré sur certains espaces littoraux ». Vous allez dans ce sens ?

Bien sûr ! Mais c'est plus difficile à réaliser sur le terrain. Nous sommes soumis aussi à la loi de l'offre et de la demande. La présidente de l'ATC est une économiste qui travaille beaucoup. Elle se démène pour donner sa place à la Corse dans l'univers du tourisme, mais la présence de professionnels du secteur, connaissant le terrain, les besoins locaux, serait une évidence au sein de ces structures. Peut-être, également, serait-il préférable d'avoir un office du tourisme et non une agence, avec un budget plus en adéquation avec la réalité de la situation et surtout des compétences élargies sur les décisions de l'Office des transports et le Parc naturel régional de la Corse, par exemple.

Vous est-il facile de recruter localement du personnel ?

Non, et là encore ce n'est pas une spécificité de la Corse. Ni un problème de rémunération : le premier salaire est chez nous de 1500 € nets. Je ne sais pas si la création d'un lycée hôtelier sera la solution. Nous avons actuellement, sur une quarantaine d'employés, 8 personnes qui viennent de la région. Il y a ensuite, outre les gens du continent, 8 nationalités différentes ! Ce qui est dommage, c'est qu'on ne puisse pas conserver à l'année au moins ceux qui sont les piliers de nos établissements : le chef cuisinier, la gouvernante, le chef réceptionniste, etc. Au bout des 6 mois de leurs contrats, plutôt que de les renvoyer au chômage, où ils n'ont rien à faire et perçoivent une allocation, il serait tout aussi bon de nous permettre de conserver nos collaborateurs, même si nos établissements sont fermés l'hiver, en supprimant les charges sociales durant cette période. Ce serait une formule plus confortable également pour nos collaborateurs : elle leur permettrait de s'inscrire dans la durée, de se projeter, d'avoir accès aux crédits, donc ce serait plus motivant pour les locaux aussi. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI
Photos Claire GIUDICI

QUAND L'INNOVATION VENAIT DE CASINCA

La complémentarité mer/montagne, le tourisme culturel, Aurèle Goffi, père de Karina et fondateur du San-Pellegrino les a toujours défendus. L'hôtel a effectué sa première saison en 1969. À l'époque, la plage n'avait pas souffert de l'érosion du littoral. « Si au départ les clients venaient d'eux-mêmes, avec l'agrandissement de l'Europe, l'ouverture au tourisme d'autres pays, il a fallu montrer notre différence et faire connaître ce que nous avions à proposer. D'autant que le contexte, marqué par les grèves et les attentats, n'a pas toujours été favorable » dit-il. Rapidement, il s'est impliqué : membre fondateur du GIE Etapes hôtelières corses dont le siège était à Venaco (1982 à 1999), il a lancé l'agence Loisirs et nature (1985 à 1991), créé Destination Corse qu'il a géré de 1996 à 2014 puis vendu à un transporteur insulaire. Avec 6 partenaires hôteliers, il a mis en place, en 2004 à Bruxelles, Corsica Travel, agence revendue à un tour-opérateur insulaire. Depuis, 4 à 5 vols réguliers par semaine arrivent dans l'île. En 2005 avec Nino Arfi, il a lancé le Corsica Digest : à la fois un guide et un catalogue, remis à jour chaque année, traduit en plusieurs langues et recensant, pour chaque microrégion, les hébergements, activités, lieux à visiter, etc., illustré de photos magnifiques. « Nous les faisons nous-mêmes ! Nous sommes allés acheter en Suisse un des premiers appareils photos numériques dont on nous avait dit qu'il était performant ! La promotion de la Corse, toute la Corse, on y croyait ! Il faut dire qu'à cette époque, internet n'avait pas l'impact qu'il a maintenant. Nous étions encore à l'ère du Minitel. Nous participions à 19 salons où nous distribuions le Corsica Digest. Nous présentions notre île en France et dans toute l'Europe. Les hôteliers qui souhaitaient y figurer le pouvaient moyennant une contribution de 1500 francs (228 €). Nous avons fait aussi une carte routière sur laquelle étaient indiqués les hôtels, campings, résidences de l'île : nous en avons distribué des millions ! Maintenant nous sommes à l'ère d'internet. C'est bien, mais ce sont les plateformes qui dirigent le marché et ça manque de contact humain. » C'est ce contact humain qu'il a toujours voulu privilégier : « Ici, nous mettons en avant les « 7 perles de la Casinca », nos villages-balcons dominant la mer, facilement accessibles, magnifiques à visiter, et les produits locaux. » Le Corsica Digest n'est plus édité depuis 2016, pourtant, un exemplaire est précieusement conservé au Point info tourisme ouvert à l'initiative de la Communauté des communes Casinca-Castagniccia dans les locaux de la mairie de Folelli : « C'est notre bible, remarquent en souriant Stella, Sandrine et Pierre-Félix qui travaillent dans la structure. On s'en sert tous les jours. Mais on n'avait pas remarqué qu'Aurèle Goffi, qui est un grand monsieur du tourisme, était à l'initiative de ce travail... »



AOP
MIEL DE CORSE
LE GOÛT DU MAQUIS

www.mieldecorse.com



*L'emuzione
hè sempre viva!*



Création : Gaëtan Laroche ©CdC

**LE RÉSEAU DES
MUSÉES DE CORSE
VOUS INVITE À**

**AIACCIU | ALERIA | BASTIA | CAURIA
CORTI | CUCURUZZU | MERUSAGLIA | LIVIA
LUCCIANA | SARTÈ**



www.isula.corsica/musees